

LA TRUITE PONTOISE

Règlement Intérieur de l'AAPPMA de PONT sur VANNE

Non réciproitaire - 1ère Catégorie

- Saison 2024 -

1 - PERIODE D'OUVERTURE

Du samedi 9 Mars 2024 au dimanche 15 Septembre 2024

2 - EXERCICE DE LA PÊCHE

- L'emploi de l'**asticot** naturel ou artificiel est **interdit**.
- Une seule ligne par pêcheur est autorisée, celle-ci doit rester sous surveillance constante.
- Concernant les autres dispositions, tout pêcheur doit appliquer et respecter les dispositions nationales.

3 - LÂCHERS 2024 & RESERVE

1er lâcher : **Mardi 5 Mars 2024**

Ouverture Nationale Samedi 9 Mars 2024 (½ demi-heure avant le lever du soleil)

2ème lâcher : **Mardi 9 avril 2024**

=> **Fermeture le lundi 8 avril 2024 soir & réouverture le Samedi 13 avril 2024 à 8 h**

3ème lâcher : **Mardi 21 Mai 2024**

=> **Fermeture le lundi 20 mai 2024 soir & réouverture le Samedi 25 mai 2024 à 8 h**

Réserve : L'ensemble des rus dans leur totalité sur la commune de Pont sur Vanne.

4 - JOURS DE PÊCHE AUTORISÉS - LIMITATION DU NOMBRE DE PRISES - TAILLE DES CAPTURES

☞ La pêche est autorisée tous les jours **sauf les jours précédant les périodes de lâcher** (*Dates & horaires ci dessus*)

☞ **Les prises sont limitées à 3 par jour et leur taille minimum est fixée à 30 cm**

Il est recommandé aux pêcheurs de couper le fil lors de la prise de petites truites.

5 - CONSTATATION DES INFRACTIONS

Pour toutes infractions au règlement de l'AAPPMA de PONT sur VANNE sera l'exclusion de l'adhérent.

6 - MEMBRES DU BUREAU

Président : Christian DUCHOSSOIS	89190 Pont sur Vanne
Trésorier : Martial PICON	89190 Pont sur Vanne
Secrétaire : David DOMECE	89100 Les Clérimois

7 - COTISATIONS 2023

La Truite Pontoise reconduit ses cotisations à l'identique depuis plusieurs saisons , l'augmentation constatée cette année encore est TOTALEMENT DUE aux augmentations Nationale que nous n'approuvons pas.

Carte annuelle « personne majeure » : 104,70€
Carte annuelle « personne mineure » jeune de 12 à moins de 18 ans : 37.90 €
Carte annuelle « découverte » jeune de moins de 12 : 7 €
Carte annuelle « découverte femme » : 40 €
Carte hebdomadaire : 35 €
Carte « Journée » : 21 €

Le fait d'être membre de l'AAPPMA de Pont sur Vanne entraîne l'acceptation et le respect du présent règlement.